

VILLE D'AMIENS**Objet : Plan Communal de Sauvegarde****LE MAIRE DE LA VILLE D'AMIENS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Considérant que la commune est exposée aux risques majeurs suivants : risque industriel, risque transport de matières dangereuses, risque nucléaire, risque mouvement de terrain, risque inondation,

Considérant qu'il convient de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise afin de protéger au mieux la population,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune d'Amiens, annexé au présent arrêté, est applicable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : Une version anonymée du Plan Communal de Sauvegarde est consultable au service gestion des risques (espace Dewailly, 1^{er} étage), dans les accueils Mairie ainsi que sur le site internet www.amiens.fr, rubrique risques majeurs.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires au maintien de son caractère opérationnel.

.../...

Article 4 : Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- Monsieur le Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à AMIENS, le : 19 AVR. 2012

Le Maire

Le Maire d'Amiens
Certifie que ce document a été

Transmis le 23 AVR. 2012



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité
Pour le Maire et par délégation,

Serge SCHREIBER
Directeur



Risques

Diagnostic des risques **ALEA**Fiches Industrie **IND**Enjeux **ENJ**

Moyens communaux

Matériel **MAT**Annuaire internes **ANI**Lieux d'accueil **ACC**

Fiches opérationnelles

Organisation de gestion de crise **ORG**Mementos **MEM**Lutins **LUT**Fiches Aide à la Décision **FAD**Fiches Action cellule opérations **FA**Fiches Action cellule logistique **FA**Fiches Action cellule assistance **FA**Fiches Action cellule comm. **FA**Fiches Reflexe **FR**Alerte **ALE**

Outils

Annuaire externes **ANE**Fiches support **SUP**Modèles **MOD**Conventions **CONV**

Divers

Cartes **CART**Système documentaire **DOC**Arrêté **ARR**Liste des acronymes **ACR**

Risques naturels



ALEA 1 Tempête



ALEA 2 Inondations



ALEA 3 Mouvements de terrain

Risques technologiques



ALEA 4 Risque industriel



ALEA 5 Transport de marchandises dangereuses : TMD



ALEA 6 Centrale nucléaire

Risques sanitaires



ALEA 7 Epidémies, pandémies

Risques sociétaux



ALEA 8 Nombreuses victimes et incident réseau vital



Comme l'ensemble du territoire français, la commune d'Amiens peut subir les effets de tempêtes hivernales plus ou moins violentes. Ces dépressions atmosphériques peuvent être à l'origine de vents violents, dépassant les 150 km/h, ainsi que de précipitations très abondantes.

Outre les rafales de vent en elles même, on observe plusieurs phénomènes dangereux

- Les chutes d'arbres pouvant bloquer des rues et empêcher l'intervention des services de secours ou tomber sur des victimes
- La chute de toutes sortes de projectiles (tuiles, morceau de métal, etc.) pouvant blesser les piétons
- Les toitures qui s'envolent apportant dégâts et inondations dans les maisons
- Les ruptures de réseaux vitaux : électricité, gaz, téléphone pendant des durées pouvant atteindre plusieurs semaines en fonction de l'ampleur de la panne.

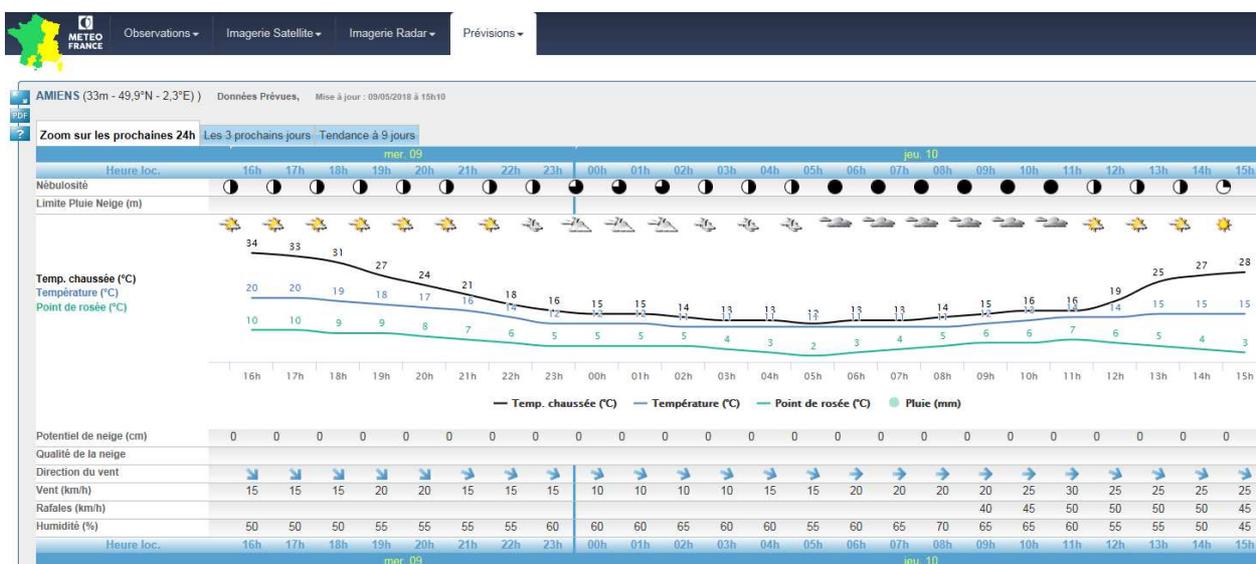
Ce type d'aléa, poussé à l'extrême comme ce fut le cas pour la tempête Katrina au Etats-Unis en 2005, peut conduire à une désorganisation complète de la société, due notamment à une interruption plus ou moins longue des réseaux stratégiques (téléphone, électricité, informatique, voies de communications, etc.).

Prévisions et alerte

Le service voirie est abonné à un service de transmission d'alerte météo par email et SMS, en fonction de seuils définis pour les phénomènes tels que neige, froid, verglas, vents et orages. Le service gestion des risques ainsi que l'ingénieur d'astreinte sont également destinataires de ces alertes.

Un système de prévisions localisées sur la ville d'Amiens peut également être consulté à tout moment à l'adresse suivante :

Site internet <https://pro.meteofrance.com/>



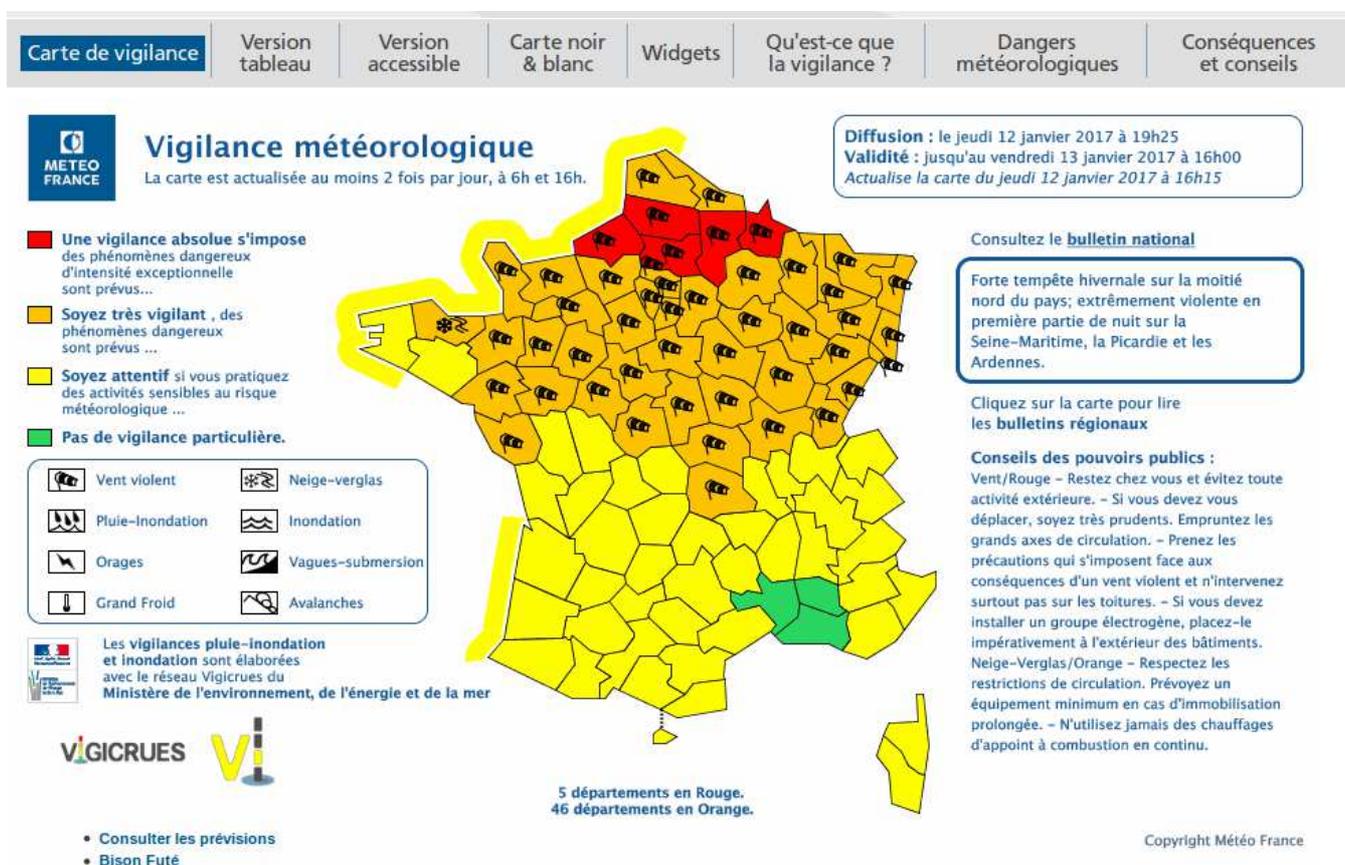
Exemple de prévisions météo détaillées via le site internet pro.meteofrance.com



Vigilance

Lorsqu'un phénomène de tempête approche, les services de Météo-France sont en mesure de graduer le niveau de vigilance requis selon une échelle à trois couleurs : jaune, orange et rouge. Le niveau de vigilance est relayé dans de nombreux médias, accompagné des consignes à suivre. Ce dispositif est maintenant relativement bien rodé et fonctionne correctement. Site internet : www.meteo.fr

Lors d'un passage en vigilance orange, la Préfecture prévient les services de la Mairie par SMS (Ingénieur d'astreinte, Directeur SPSP et chef du service gestion des risques). Le passage est en général doublé d'un mail destiné au CSU, qui le relaie à la liste de diffusion « autorités ». La vigilance est valable pour tout le département et possède une période de validité. Elle est revue régulièrement selon une fréquence minimale de trois fois par jour.



Exemple de carte de vigilance émise lors de la tempête Egon le 12 janvier 2017

Astreintes bûcherons

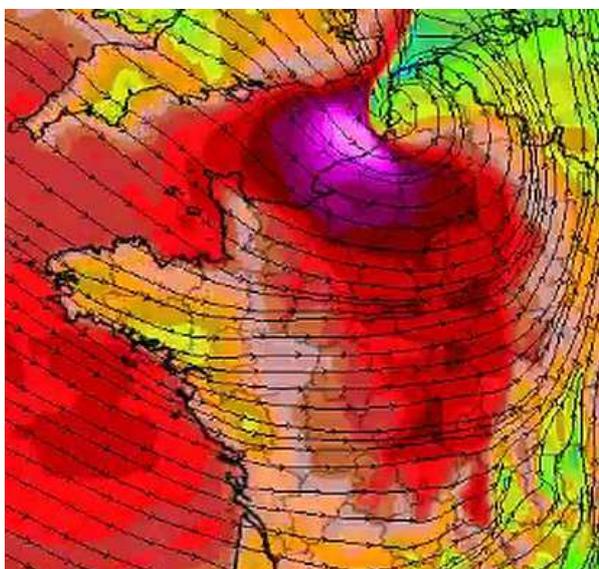
Une prévision de vitesse de vent en rafale de plus de 70 km/h enclenche la mise en astreinte d'une paire de bûcheron. Le service espaces-verts est chargé de mettre en œuvre cette astreinte et d'en informer le CSU.



Tempêtes récentes

Le 16 décembre 2004 une alerte orange « vents violents » est émise par Météo France. Le lendemain, des vents de près de 140 km/h s'abattent sur le nord de la France, provoquant, dans notre département, le décès d'une personne, des blessés, des inondations ainsi que de multiples dégâts matériels. Les pompiers ont effectué 4 085 interventions à cette occasion.

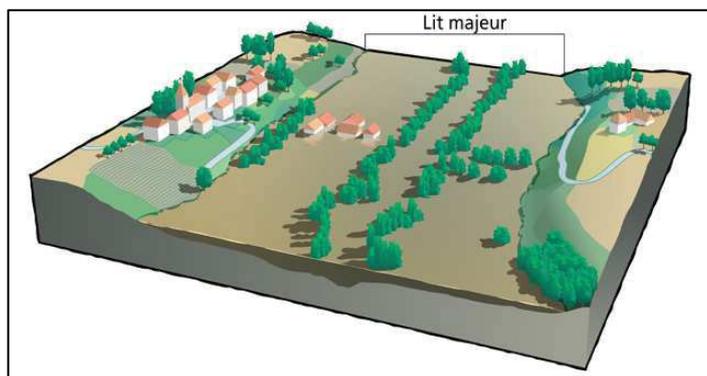
Le 12 janvier 2017 en fin d'après-midi, la somme est placée en vigilance rouge pour vents violents au cours du passage de la tempête Egon. Le Maire décide alors de faire fermer tous les ERP à partir de 20h. Heureusement sur Amiens, les vents n'ont pas soufflé aussi fort que prévu (110 km/h au lieu de 130). Les conséquences se sont donc limitées à des branches d'arbres cassées.



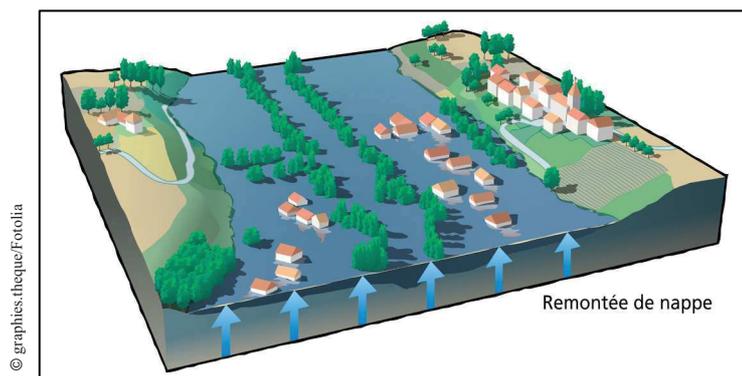
Images de la tempête Egon, les 12 et 13 janvier 2017



Tout le bassin de la Somme est sujet à des phénomènes d'inondations par débordement de cours d'eau et par **remontées de nappe phréatique**. Ce type d'inondation, dit à **cinétique lente**, est le résultat de plusieurs mois, voire plusieurs années, particulièrement pluvieux. Les inondations touchent alors, non seulement le lit majeur de la rivière mais également toute la partie du territoire dont la nappe phréatique est affleurante.



Inondations par débordement de rivière



© graphics.theque/fotolia

Inondations par remontée de nappe phréatique

Si en général, on a le temps de voir venir ce type d'inondation plusieurs jours à l'avance (par opposition aux inondations par crue soudaine ou par ruissellement), l'eau met également plusieurs semaines, voire plusieurs mois, comme ce fut le cas en 2001, à retrouver son niveau initial.

Sur la commune d'Amiens, les zones présentant l'aléa le plus important se situent dans le lit majeur de la Somme et aux abords de la Selle (voir cartographie inondation).

Plan de Prévention

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été approuvé par la préfecture en 2004. Le tribunal administratif a depuis cassé l'arrêté d'approbation pour un vice de forme dans l'enquête publique. Il a été de nouveau approuvé le 02 août 2012. Ce plan, qui vise à maîtriser l'urbanisation en zone inondable a été annexé au PLA d'Amiens.

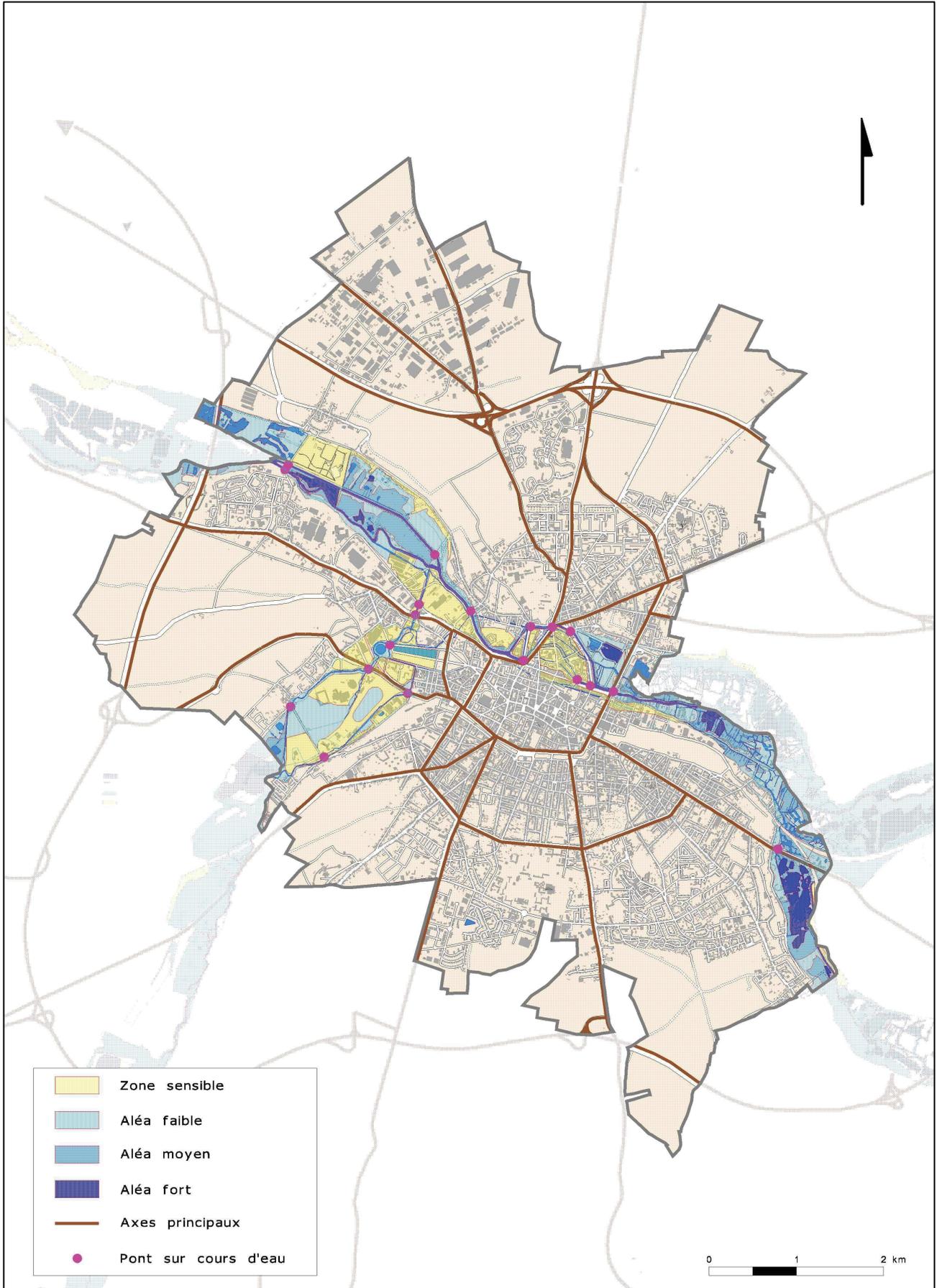
Surveillance et alerte

L'Etat a mis en place un système qui mesure en temps réel les hauteurs et les débits de cours d'eau à risque. A l'instar des cartes de vigilance de météo France, le service vigicrue évalue le risque de crue selon une échelle allant du vert au rouge en fonction des données recueillies, ceci pour chaque portion de cours d'eau. Ces informations sont disponibles en temps réel sur le site : www.vigicrues.gouv.fr

Lors des inondations de 2001, un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer la sauvegarde des habitants touchés par les inondations. Ces mesures ont été reprises et forment un plan d'action en annexe du PCS.



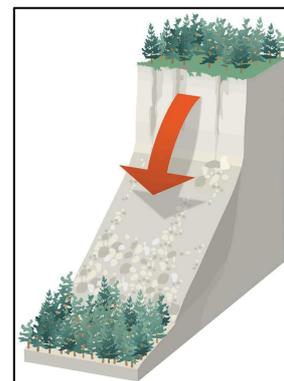
Cartographie





Falaises et talus

L'existence de falaises ou talus remarquables sur le territoire communal peut être à l'origine de chutes de blocs ou de glissements de terrain plus ou moins importants.



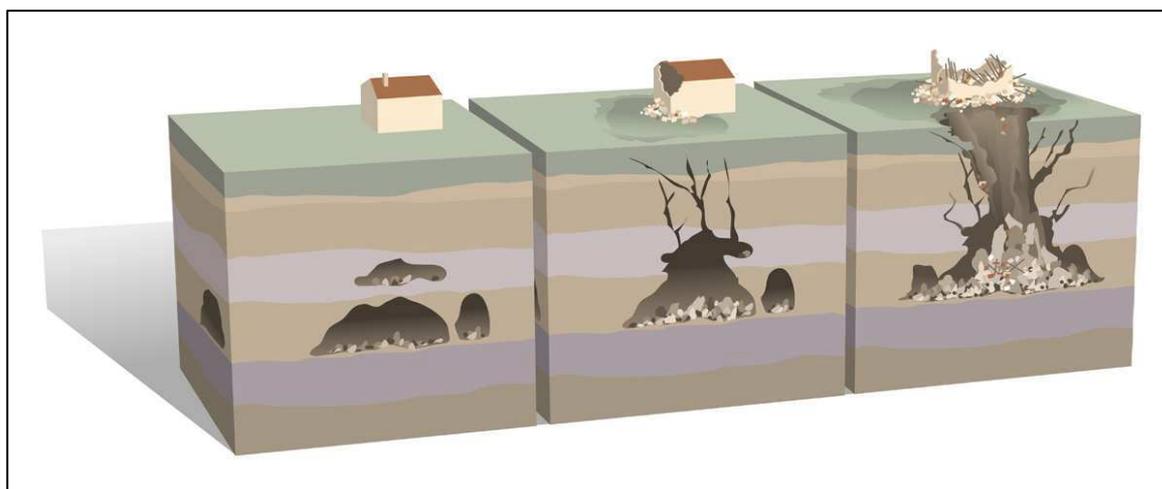
© graphics.theque/fotolia

Risque lié aux falaises

Anciennes carrières

Dans la partie nord de la ville, on trouve également de nombreuses anciennes carrières de craie, exploitées il y a plusieurs siècles. Au fil du temps, la craie s'altère et des bancs de toit s'effondrent progressivement. Si le recouvrement entre le toit de la carrière et le niveau du sol devient trop faible, il y a un risque d'effondrement avec des conséquences qui peuvent aller jusqu'à la ruine des habitations placées au dessus.

Environ 45 000 m² d'anciennes carrières visitables ont été cartographiées et diagnostiquées en partenariat avec le BRGM. Elles font l'objet d'une surveillance régulière, de manière à s'assurer qu'elles ne présentent pas un état s'approchant de l'effondrement.



© graphics.theque/fotolia

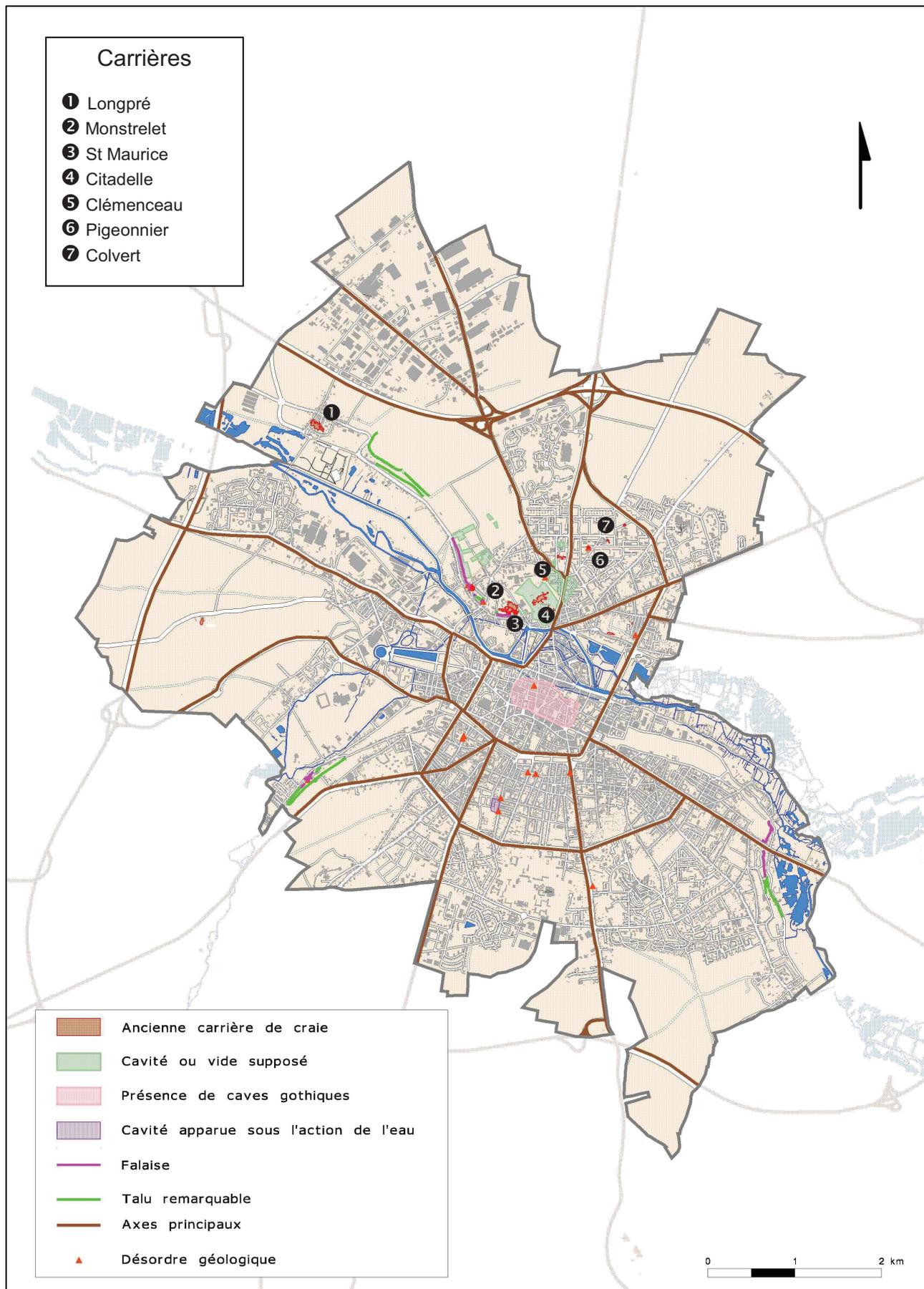
Risque lié aux cavités

Caves Gothiques

Enfin, les alentours de la cathédrale présentent un sous sol fragilisé par d'anciennes caves gothiques. Une cartographie de ces caves datant de 1943 a été retrouvée récemment. Les entrées sont généralement situées sur le domaine privé.



Cartographie





Phénomènes dangereux

En ce qui concerne les risques technologiques, on distingue quatre phénomènes dangereux :

- Explosion
- Incendie
- Fuite
- Perte de confinement (contamination radioactive)

Lors d'un accident technologique majeur, ces phénomènes peuvent avoir lieu de manière isolée, successivement ou simultanément. L'accident peut survenir à la suite d'une erreur humaine, d'une défaillance technique, d'une cause extérieure (effet domino, risque naturel) ou d'un acte de malveillance.

Types de danger

Les dangers engendrés par ces phénomènes sont de six ordres :

Conséquences pour l'être humain

- ↪ Effets thermiques : brûlures plus ou moins graves dues à la proximité d'un incendie
- ↪ Effets mécaniques : lésions aux tympans et aux poumons dues à l'onde de choc provoquée par une explosion ou éjection de projectiles (effet missile)
- ↪ Effets toxiques : lésions internes ou externes plus ou moins graves provoquées par l'inhalation d'un gaz ou le contact avec un produit toxique. Les effets peuvent être, par exemple, un œdème aigu du poumon, une atteinte au système nerveux ou des brûlures chimiques cutanées ou oculaires.
- ↪ Contamination radioactive : Lésions internes suite à l'inhalation d'air contaminé par une source radioactive

Conséquences pour l'environnement

- ↪ Destruction de la faune et de la flore
- ↪ Pollution de l'atmosphère, des sols ou des nappes phréatiques

Zones de danger

Les différents scénarios libérant les potentiels de danger donnent lieux à la définition de zones d'effets pour la population. On distingue :

- **ZELS** : Zone d'effets létaux significatifs : statistiquement, 5% des personnes présentes dans cette zone meurent à cause des effets
- **ZEL** : Zone des premiers effets létaux : statistiquement, 1% des personnes présentes dans cette zone meurent à cause des effets
- **ZEI** : **Zone des effets irréversibles** : zone à partir de laquelle apparaissent les premiers effets irréversibles pour la santé des personnes.

Dans le cadre de l'analyse des risques, nous nous intéresserons uniquement à la **zone des effets irréversibles (ZEI)**, zone la plus étendue, qui inclue les deux autres.



Classification Seveso

Les établissements industriels présentant des risques majeurs pour la sécurité des populations sont identifiés et suivis par les services de l'Etat (DREAL). Ils sont répertoriés comme sites dit « seveso », du nom de la directive européenne qui réglemente leurs activités en terme de gestion des risques. Avant de mettre en service leurs installations, ces établissements doivent recevoir une autorisation d'exploiter de la part de la préfecture, assortie ou non de servitudes d'utilité publique.

En date du 12 août 2011, la DREAL recense 50 établissements comportant des installations soumises à autorisation, dont 6 comportant des servitudes d'utilité publique (Seveso seuil haut).

Plusieurs mesures de maîtrise des risques sont imposées à ces établissements :

- Production d'une étude de danger évaluant la probabilité et la gravité des scénarios d'accidents majeurs (EDD)
- Elaboration d'une politique de prévention des accidents majeurs sur le site (PPAM)
- Mis en place d'un système de gestion de la sécurité (SGS)
- Organisation des secours à travers un Plan d'Opération Interne (POI)

Plan Particulier d'Intervention : PPI

Dans le domaine du risque industriel, si les conséquences d'un accident venaient à dépasser l'enceinte de l'établissement concerné, le préfet déclencherait le Plan Particulier d'Intervention (PPI) correspondant. L'action des services de la mairie s'inscrirait donc à l'intérieur de ce plan (Cf. ORG 4 - Coordination externe).

Autres industries à risque

Enfin, la liste de tous les établissements abritant des installations classées soumises à autorisation (ICPE A) avec leurs coordonnées est également disponible en annexe (Cf. fiche IND7).

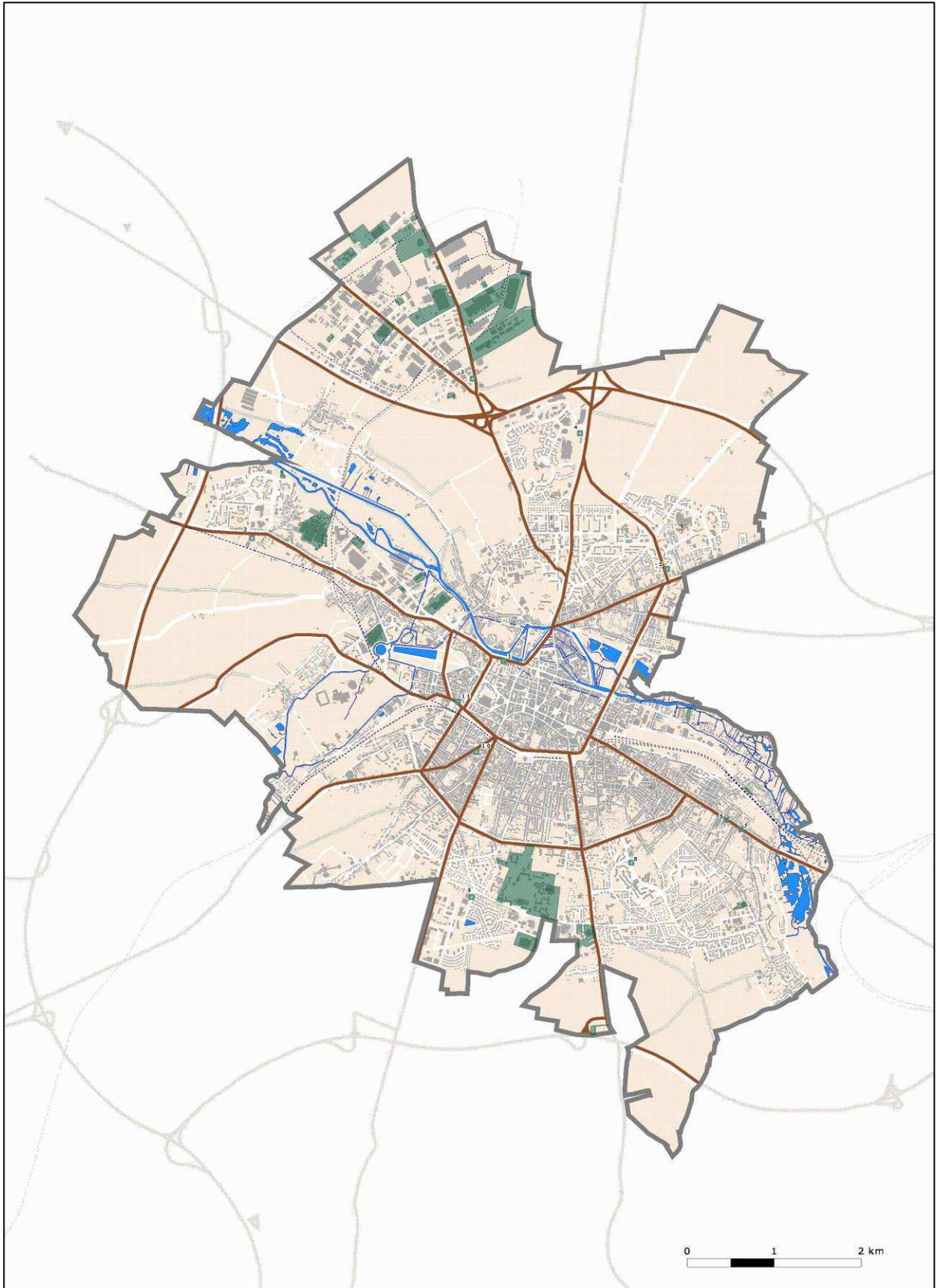


	Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Ajinomoto Eurolysine	Grosse fuite sur la ligne de distribution	Rapide	Nuage toxique	2070 m	- Toutes les entreprises de la ZI - Quartiers longpré et Etouvie	Dans le cadre du PPI
	Moyenne fuite sur le bras de dépotage	Rapide	Nuage toxique	2055 m	- Camping - Collège Etouvie, crèche georges 40, ...	- Alerte : Confinement - Bouclage de la zone
Procter & Gamble	Incendie généralisé du bâtiment DC	Rapide	Rayonnement thermique	120 m	- Piste d'essai de Valeo	- Alerte : Evacuation de la zone
	Explosion d'un bac de rétention de liquide inflammable	Rapide	Surpression	88 m	Pas d'enjeux à l'extérieur du site : terrain vague	
	Epanchage de glutaraldéhyde	Rapide	Nuage toxique	125 m	- Route de Vignacourt - Société Unither	- Alerte : Confinement - Blocage de la route de Vignacourt
Brenntag spécialités	Incendie généralisé du nouveau bâtiment (sans barrières de protection)	Rapide	Rayonnement thermique	38 m des limites de propriété	- Sociétés alentours	- Alerte : Evacuation
	Incendie généralisé du vieux bâtiment	Rapide	Rayonnement thermique	13 m des limites de propriété	- Rue du Santerre - Rue de la Vassellerie	- Blocage des rues
Technics						
NORIAP	Incendie au sein des entrepôts	Rapide	Rayonnement thermique	30 m		- Alerte : Confinement ou évacuation
			Fumées toxiques	100m		
ID logistic	Incendie au sein des entrepôts	Rapide	Rayonnement thermique	78 m	- Idex, Appli, LIHD chaudronnerie	- Alerte : Confinement ou évacuation
			Fumées toxiques	100 m (forfait)		

Pour chacun de ces établissements une fiche décrit ses activités, ses sources de danger, les scénarios de références ainsi que les enjeux potentiellement impactés par un accident.



Cartographie





Les transports concernent principalement l'approvisionnement des usines situées sur l'espace industriel nord d'Amiens. Cependant, il faut également tenir compte des dessertes locales, notamment l'approvisionnement des stations services et la livraison de fioul domestique.

Les phénomènes dangereux sont les même que ceux décrits dans le chapitre risques industriel (Cf. RIS 4 : Risques industriels), à savoir rayonnement thermique, effets de surpression et toxiques.

Transport routier

Le centre ville d'Amiens est interdit au transit de tout camion supérieur à 7,5 t, sauf desserte locale. Le tronçon concentrant le risque le plus important est donc la rocade, ainsi que les voies d'accès à la zone industrielle nord.



Panneau aux entrées d'Amiens

Source : Mairie d'Amiens

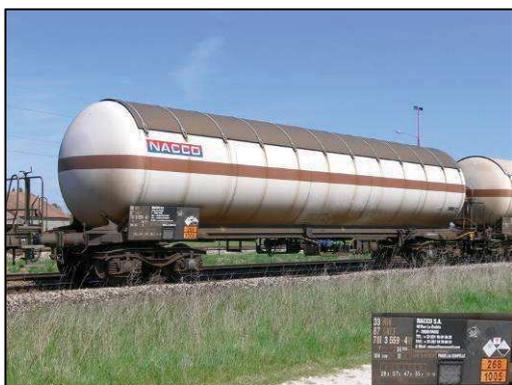
Dans le cadre d'un accident de TMD, le Commandant des Opérations de Secours (COS) des sapeurs pompiers décidera de la dimension du périmètre de sécurité au sein duquel les personnes devront, soit se mettre à l'abri, soit évacuer. Le périmètre varie en fonction de la matière transportée. Généralement, le périmètre le plus important applicable est de 500m de rayon à partir du point de l'accident.

Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Accident avec Incendie d'un camion citerne transportant du liquide inflammable	Rapide	- Rayonnement - Explosion (Blève)	jusqu'à 500 m (évacuation)	Voir cartographie des enjeux	- Alerte : Evacuation - Bouclage de la zone
Accident d'un camion citerne transportant un liquide/gaz toxique	Rapide	Nuage toxique	jusqu'à 500 m (évacuation)	Voir cartographie des enjeux	- Alerte : Confinement - Bouclage de la zone



Transport ferroviaire

Plusieurs lignes ferroviaires traversent la commune d'Amiens (voir carte). Outre les trains de voyageurs, elles voient notamment passer chaque semaine 11 wagons de 50 t d'ammoniac liquide qui approvisionnent l'usine Ajinomoto sur la zone industrielle nord et plus occasionnellement des convois de matières radioactives en provenance ou à destination du site de retraitement de la Hague.



Wagon d'ammoniac

© Patrick SAMBOURG



Transport de marchandises radioactives

En cas d'accident majeur, la SNCF déclenche son PIS (Plan d'Intervention et de Sécurité), sécurise les lieux (neutralisation des caténaires notamment) et se met à la disposition des autorités pour toute assistance technique.

Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Accident avec Incendie d'un wagon citerne transportant du liquide inflammable	Rapide	- Rayonnement - Explosion (Blève)	jusqu'à 500 m (évacuation)	Voir cartographie des enjeux	- Alerte : Evacuation - Bouclage de la zone
Accident d'un wagon citerne transportant un liquide/gaz toxique	Rapide	Nuage toxique	jusqu'à 500 m (évacuation)	Voir cartographie des enjeux	- Alerte : Confinement - Bouclage de la zone

Transport par canalisation

Sur le territoire d'Amiens, le TMD par canalisation concerne 2 types de fluides : le Gaz naturel sous pression et les produits pétroliers (voir cartographie).

La canalisation des produits pétroliers (Oleoduc de Défense Commune, TRAPIL) tangente le territoire au Nord-Ouest et Nord quelque peu sur la zone industrielle nord. Le scénario de danger retenu est celui d'une grande brèche de 70 mm sur la canalisation. La zone d'effet irréversible associée est de 184 m autour du tracé de la canalisation.

Les canalisations d'approvisionnement en gaz, gérées par la société GRTgaz, tangent le territoire au nord sur la zone industrielle et au sud au niveau de la rocade. Le scénario retenu est celui d'une rupture complète de la canalisation avec un rejet vertical. Les distances d'effets irréversibles dépendent du diamètre de la canalisation et de la pression (entre 20 et 70 m).



Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Grande brèche de 70 mm sur la canalisation ODC Trapil avec inflammation	Rapide	Rayonnement thermique	184 m	Pas d'enjeux sensibles	- Evacuation et mise à l'abris - Bouclage de la zone
Rupture de canalisation de transport de gaz naturel (rejet vertical) avec inflammation	Rapide	Rayonnement thermique	jusqu'à 70 m	Pas d'enjeux sensibles	- Evacuation et mise à l'abris - Bouclage de la zone

Transport de colis radioactifs

Conformément à la réglementation, les matières nucléaires sont transportées dans des emballages spéciaux adaptés au niveau de dangerosité. L'emballage et la matière forment le colis. Les emballages peuvent varier de quelques centaines de grammes à une centaine de tonnes. Ils sont conçus pour assurer une protection contre les rayonnements ionisants et doivent garantir le confinement de la matière dans des conditions d'accidents définies.

On distingue deux grandes catégories de transports de matières radioactives : les colis de l'industrie du nucléaire et le nucléaire de proximité. Les transports de matières nucléaires sous la responsabilité du ministère de la défense représentent en outre une catégorie à part.

Transports de l'industrie du nucléaire

- L'autoroute A29 (et donc la rocade sud) est utilisée pour le transport de combustible neuf à destination des centrales nucléaires et de combustible usagé à destination de l'usine de retraitement de la Hague.
- La voie ferrée traversant la ville d'Amiens est utilisée pour le transport de combustible usagé et des produits de traitement entre l'Allemagne et l'usine de la Hague.

Il n'est à l'heure actuelle pas possible de quantifier ces transports.

Lors d'un accident impliquant ce type de colis, un périmètre d'évacuation de 100 m est forfaitairement appliqué en attendant des mesures de radioactivité.

Nucléaire de proximité

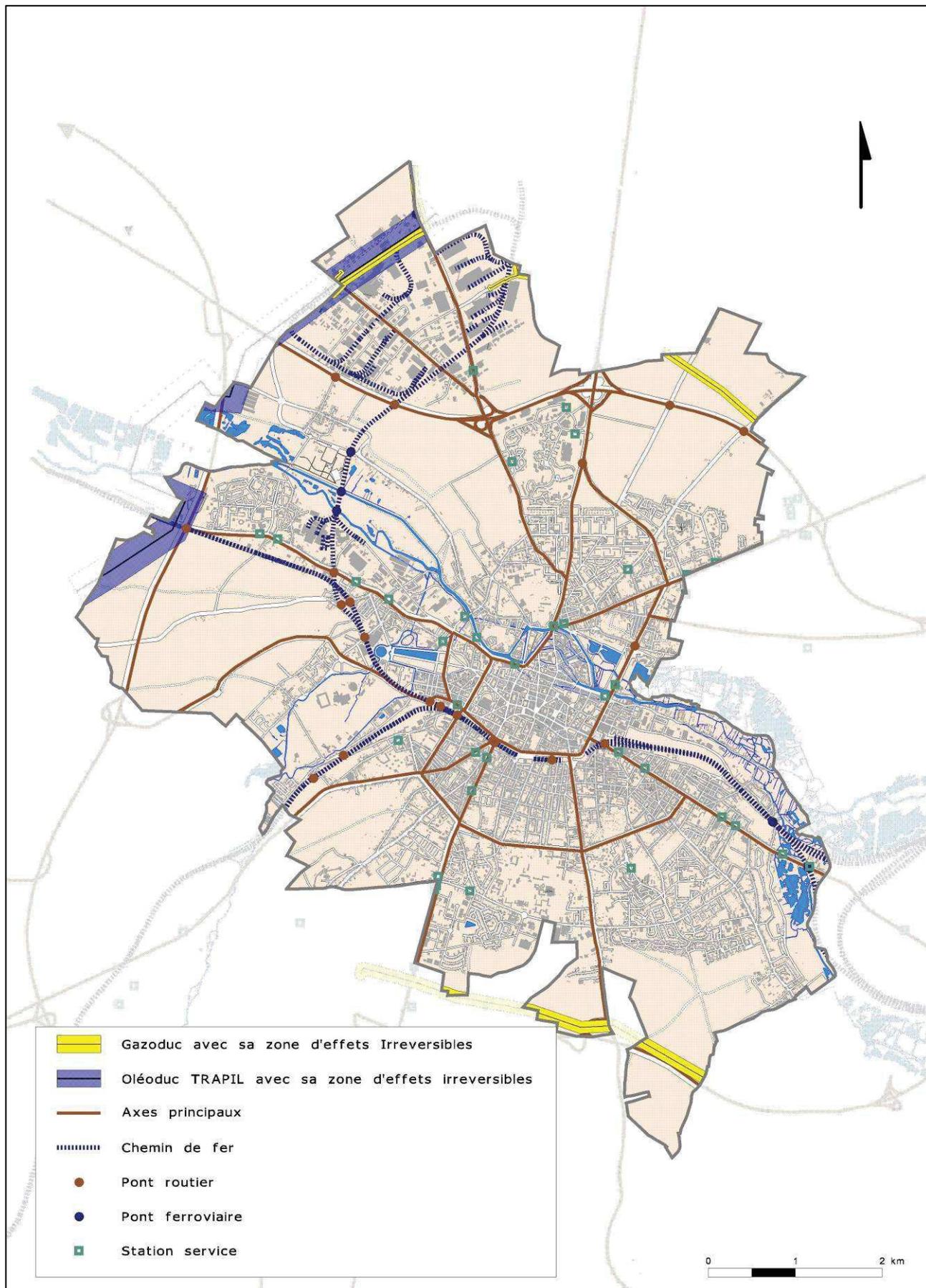
Certaines activités médicales ou industrielles utilisent également des sources nucléaires scellées ou non (ex. : radiogammamétrie, ...).

Si la résistance des emballages est adaptée à la dangerosité de la source, les colis peuvent être transportés par des véhicules normaux et emprunter l'ensemble du réseau routier.

Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Accident d'un wagon transportant de matières radioactives avec incendie sévère et/ou perte de confinement	Rapide	- Irradiation - Contamination	jusqu'à 500 m (évacuation)	Voir cartographie des enjeux	- Alerte : Evacuation - Alerte : Confinement - Bouclage de la zone



Cartographie





Centrales nucléaires de production d'électricité

La commune d'Amiens se situe respectivement à 80 et 120 km des centrales nucléaires de Penly et Paluel en Seine-Maritime.

En cas d'accident majeur (typiquement fusion du cœur de la centrale) provoquant une rupture de l'enceinte de confinement et la propagation d'une contamination atmosphérique radioactive de grande ampleur, la commune d'Amiens pourrait être touchée par le nuage radioactif.



Dangers

- **Irradiation** : L'irradiation est due au rayonnement d'une source radioactive. Le moyen de s'en protéger est d'intercaler entre la source et l'humain un bouclier d'épaisseur correspondant à l'intensité et au type de rayonnement.
- **Contamination** : La contamination est la dispersion dans l'atmosphère de poussières radioactives. Ces poussières peuvent alors se déposer sur des surfaces (contamination surfacique) ou être disséminées dans l'air (contamination atmosphérique). Le risque pour l'homme vient alors du contact cutané avec les surfaces contaminées ou de l'inhalation d'air contaminé.

Le moyen de se protéger de la contamination est de porter un masque filtrant les poussières et de revêtir une combinaison et des gants pour éviter la contamination par contact cutané.

Dans le cas où la contamination atmosphérique contiendrait de l'iode radioactif, il peut s'avérer utile de prendre à titre préventif un comprimé d'iode stable afin de limiter la fixation de l'iode radioactif sur la thyroïde.

Le Maire serait alors chargé, sous la direction du Préfet, de distribuer un comprimé à chaque personne présente sur le territoire, ceci sous contrôle médical. Un plan de distribution des comprimés a été élaboré et est annexé au PCS.



Nombreuses victimes

Un certain nombre d'événements de sécurité civile, plus ou moins prévisibles, peuvent se produire sur le territoire de la commune et causer de nombreuses victimes, avérée ou supposées.

Que l'événement soit de nature accidentelle (accident de train, d'autocar, d'avion, etc.), malveillante (attentat) ou sociale (manifestations qui dégénèrent, émeutes, etc.), le besoin urgent de mettre sur pied une organisation efficace se fait ressentir.

Dans ce cas, c'est le préfet qui dirigerait les opérations et déclencherait le plan ORSEC NOmbreuses VICTimes (NOVI). C'est à l'intérieur de ce cadre que le Maire serait sollicité pour assurer les missions de sauvegarde de la population et éventuellement mettre en place une chapelle ardente.

Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Incident faisant de nombreuses victimes et/ou sinistrés	Rapide	Variés	Tout le territoire	Voir cartographie des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation, relogement - Bouclage de la zone - Soutien psychologique - Chapelle ardente

Incident réseau vital

Les populations sont de plus en plus dépendantes d'un certain nombre de réseaux qui font partie de leur quotidien. Que ce soit le gaz pour se chauffer et cuisiner, l'électricité pour se chauffer, cuisiner et s'éclairer ou encore le téléphone et les accès internet, une coupure prolongée ou à grande échelle de ces réseaux peut provoquer des conséquences dramatiques, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Scénario	Cinétique	Phénomène dangereux	Zone d'effet	Enjeux menacés	Actions
Coupure prolongée d'électricité ou de gaz en hiver et à grande échelle	Rapide	<ul style="list-style-type: none"> - Froid - Appareils vitaux 	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Patients à hauts risques vitaux - Voir cartographie des enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte : information - Evacuation - Hébergement temp
Coupure prolongée d'eau à grande échelle	Rapide	<ul style="list-style-type: none"> - Soif - Hygiène 	Tout le territoire	Voir cartographie des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte : information - Ravitaillement - Evacuation - Hébergement temp

Fiches industries

IND 1	Ajinomoto Eurolysine
IND 2	V^&@ æ•
IND 3	Brenntag Spécialités
IND 4	ID Logistic
IND 5	NORIAP
IND 6	Procter & Gamble
IND 7	ICPE soumise à autorisation
IND 8	Stations service

Fiches enjeux

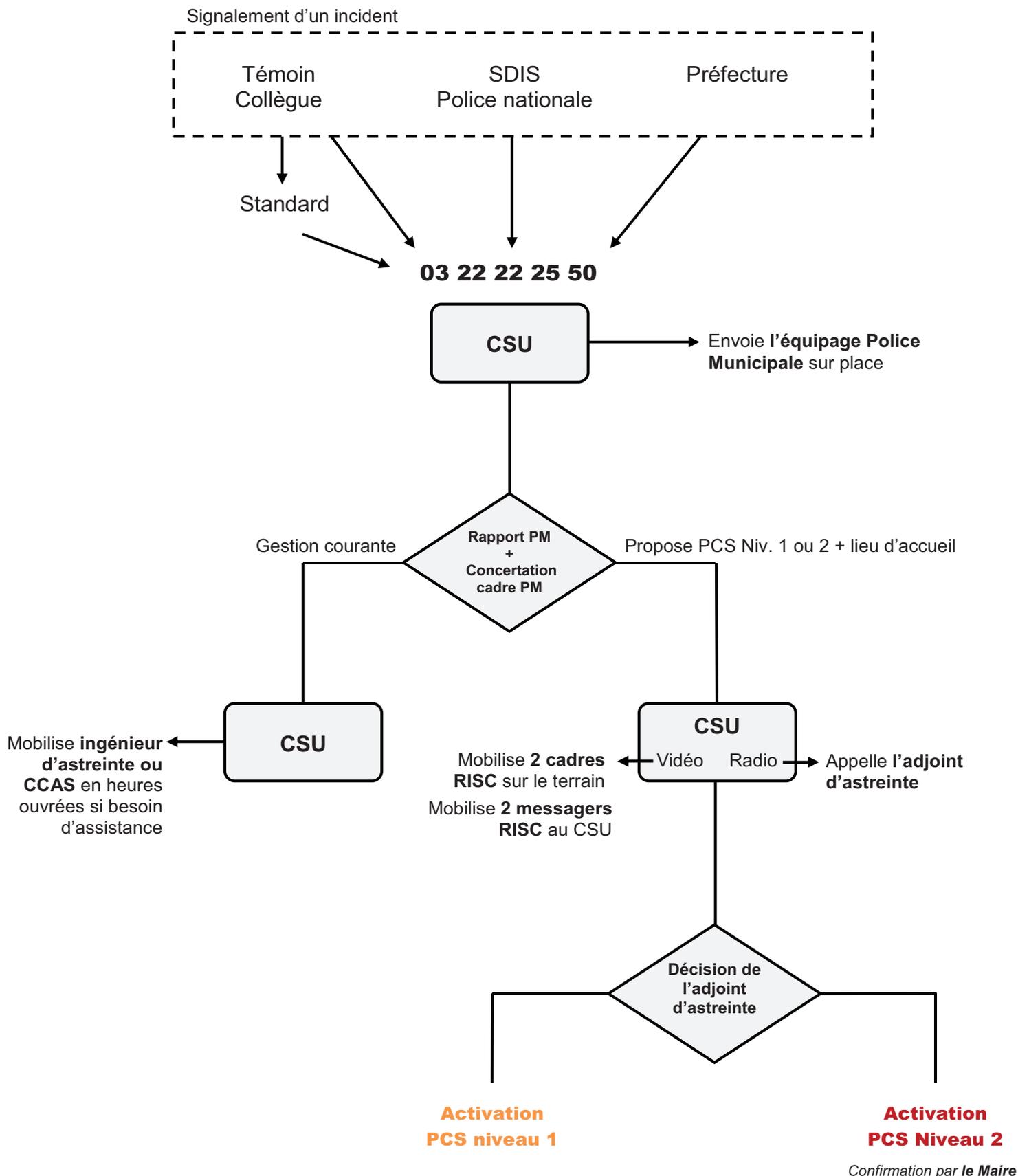
- ENJ 1 Crèches
- ENJ 2 Ecoles communales
- ENJ 3 Autres établissements scolaires et d'enseignement
- ENJ 4 Centres de loisirs
- ENJ 5 Hôpitaux / cliniques
- ENJ 6 Personnes âgées
- ENJ 7 Centres médico-sociaux
- ENJ 8 Etablissements sociaux
- ENJ 9 ERP 1ère catégorie (>1500 pers.)
- ENJ 10 Autres enjeux

Fiches par ordre de numéro

Fichier excel des enjeux

Fiches Organisation

- ORG 1 Alerte
- ORG 2 Organigramme de crise
- ORG 3 Affectations
- ORG 4 Circulation de l'information
- ORG 5 Coordination externe
- ORG 6 Gestion financière
- ORG 7 Mobilisation du personnel
- ORG 8 Réserve interne de sécurité civile
- ORG 9 Description des locaux
- ORG 9 Organisation d'un lieu d'accueil pour impliqués



Principes

La porte d'entrée téléphonique est le CSU

L'équipage Police Municipale est envoyé sur le terrain et fait son rapport. Si la demande d'activation provient de la préfecture, la procédure s'enclenche avant même d'avoir le rapport de l'équipage PM.

En concertation avec le CSU et l'équipage PM, le cadre PM propose un niveau d'activation et un lieu d'accueil. Ils décident également du moyen le plus rapide d'apporter les clés du lieu d'accueil : Cadre PM, autre équipage PM disponible, messenger RISC ou toute autre solution.

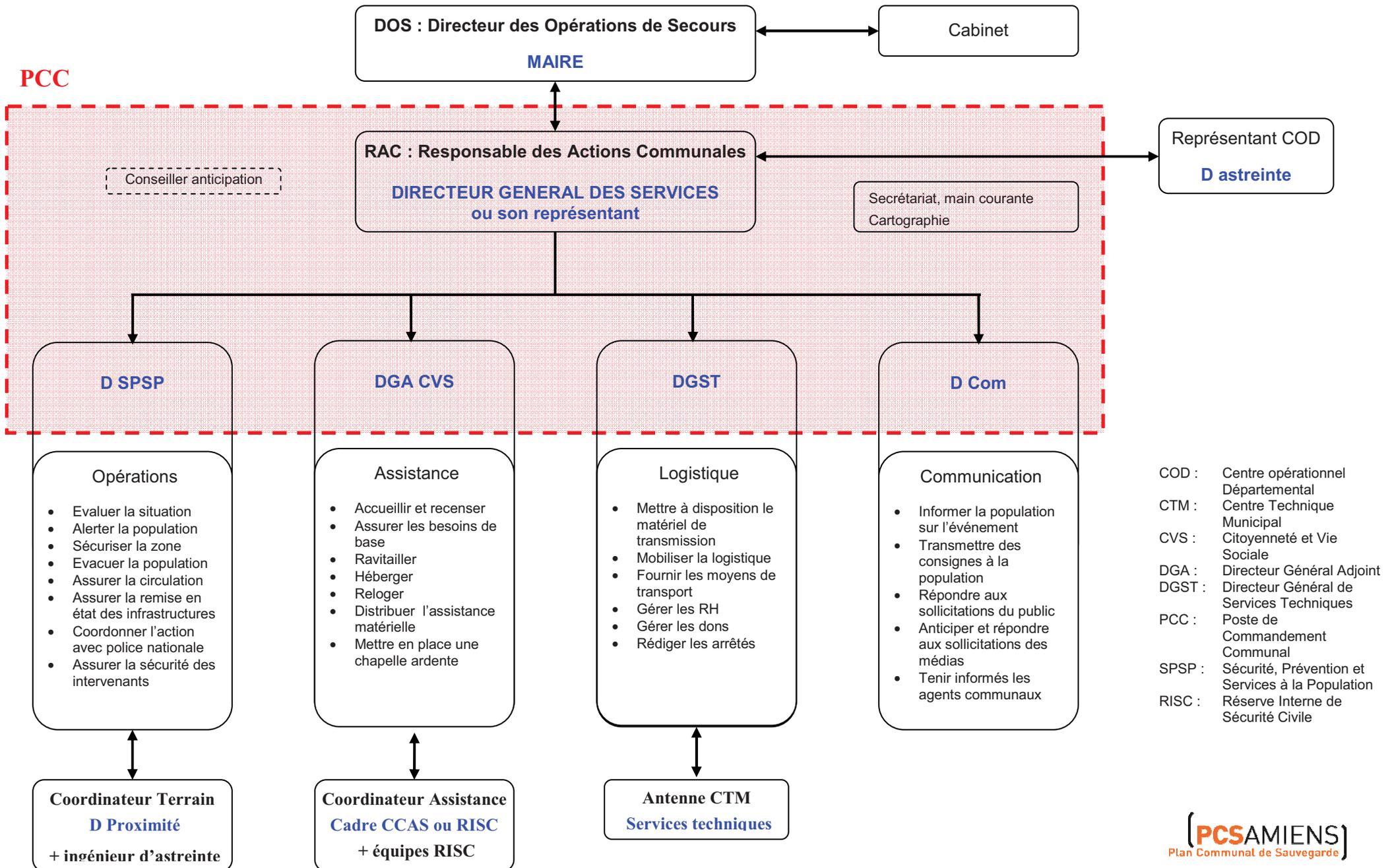
Dès lors, la mobilisation des cadres et messagers RISC commence.

Il appartient ensuite à l'adjoint d'astreinte de prendre la décision formelle d'activer le PCS. Celui-ci en informe M^{me} le Maire, qui confirme ou non la décision. Si l'adjoint d'astreinte n'est pas joignable, le CSU appelle directement M^{me} le Maire.

Eléments d'appréciation pour choisir le niveau d'activation du PCS en fonction de l'ampleur de l'événement.

Niveau 1	Niveau 2
<p>Nécessité de mobiliser une partie d'une équipe RISC pour l'accueil d'un nombre restreint de personnes.</p> <p>Le PCC n'est pas gréé.</p> <p>L'événement est géré depuis le terrain,</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit par le CCAS et le directeur de territoire, en heures ouvrées • soit par l'ingénieur et le directeur d'astreinte en heures non ouvrées. 	<p>Nécessité d'une forte coordination entre plusieurs services et/ou mobilisation d'une équipe RISC complète (nombreuses personnes à accueillir) et/ou demande expresse de la préfecture</p> <p>PCC gréé, avec un Responsable des Actions Communales qui supervise les opérations</p> <p>Mobilisation d'un coordinateur assistance et/ou terrain</p>

Organigramme de gestion de crise



DOS : Directeur des Opérations de Secours

Missions :

- Analyser les enjeux politiques, le contexte dans sa globalité
- Prendre la décision de déclencher le PCS
- Valider la stratégie de réponse communale à la crise
- Valide les communiqués de presse
- Prendre les décisions de niveau stratégique
- Se rendre sur les lieux pour s'adresser à la population
- Répondre aux sollicitations des journalistes : interviews

Localisation : Bureau du Maire ou sur le terrain

Communique avec : Cabinet, Responsable des Actions Communales (RAC), Préfet

RAC : Responsable des Actions Communales

Missions :

- Proposer une stratégie d'action au DOS, basée sur les besoins opérationnels
- Superviser la mise en œuvre de cette stratégie
- Coordonner l'action avec les intervenants externes : SDIS, préfecture
- Coordonner l'action des services de la Mairie
- Valider les décisions tactiques avancées par les responsables de cellule
- Anticiper l'évolution de la crise, les besoins et les réponses possibles
- Effectuer des points de synthèse de la situation au sein du PCC

Communique avec : Directeur des Opérations de Secours (Maire ou Préfet), responsables des cellules, représentant COD

Localisation : Poste de Commandement Communal (PCC)

Représentant COD (Centre Opérationnel Départemental)

Missions :

- Faire remonter les besoins exprimés par le COD
- Transmettre au COD les décisions du PCC
- Représenter le Maire auprès du Préfet
- Transmettre au PCC diverses informations glanées au COD

Communique avec : Responsable des Actions Communales (RAC)

Localisation : Préfecture

Matériel : une sacoche avec un classeur PCS version compacte et un mobile tétranumérique.

Conseiller anticipation

Missions :

- Prendre du recul par rapport au contexte et imaginer l'évolution
- Proposer des stratégies et des actions en fonction de l'évolution prévisible

Communique avec : tous les membres du PCC

Localisation : PCC

Coordinateur assistance aux populations

Missions :

- Coordonner l'action des services sur le lieu d'accueil des populations
- Relayer les consignes de la cellule assistance aux populations
- Faire remonter les besoins vers la cellule assistance aux populations
- Coordonner l'action avec les intervenants extérieurs (Croix-Rouge, etc.)

Communique avec : responsable cellule assistance, cadres RISC, associations sécurité civile

Localisation : Lieu d'accueil des populations

Identification : chasuble orange « coordinateur assistance »

Fonctionnement

Avant de se rendre sur le lieu d'accueil de la population, le coordinateur assistance passe au PCC pour un briefing de la part du responsable de la cellule assistance.

Il récupère également une mallette contenant du matériel. Il s'appuie sur les cadres de la Réserve Interne de Sécurité Civile pour gérer le lieu d'accueil de la population.

Matériel

Malette « coordinateur assistance », contenant un PC avec clé 3G afin d'accéder à la main courante, au mail crise-amiens et à la documentation PCS complète, mobile tétranumérique, chasubles jaunes Amiens, formulaires, etc. (Cf. MAT 6 : stock d'urgence).

Coordinateur terrain

Missions :

- Coordonner l'action des services sur le lieu du sinistre
- Relayer les consignes de la cellule opérations
- Faire remonter les besoins vers la cellule opérations
- Coordonner l'action avec les pompiers et la police

Communique avec : Responsable cellule opérations, équipes terrain, Commandant des Opérations de Secours (COS = officier des pompiers qui dirige les opérations)

Localisation : Lieu du sinistre : PC pompier

Identification : chasuble orange « coordinateur terrain »

Fonctionnement

Lorsqu'il est appelé, le coordinateur terrain se rend rapidement sur les lieux. Un messenger est chargé de venir chercher sa caisse au PCC et de lui apporter. Sur le terrain, il s'appuie sur l'ingénieur d'astreinte qui le seconde dans ses missions.

Matériel

Malette « coordinateur terrain », contenant un PC avec clé 3G afin d'accéder à la main courante, au mail crise-amiens et à la documentation PCS complète, mobile tétranumérique, chasubles jaunes Amiens, formulaires, etc. (Cf. MAT 6 : stock d'urgence).

Ingénieur d'astreinte

Missions :

- Seconder le coordinateur terrain, notamment dans la direction des équipes sur le terrain

Communique avec : Coordinateur terrain et équipes terrain

Localisation : Lieu du sinistre

Responsable de cellule

Missions :

- Mettre en œuvre les décisions prise au PCC
- Mobiliser le personnel nécessaire
- Animer sa cellule de crise

Communique avec : les membres de sa cellule, les membres du PCC

Localisation :
Cellule Opérations : CSU de secours, sous-sol 1 rue Malmaison
Cellule Assistance : Salle de réunion, 1^{er} étage, 1 rue Malmaison
Cellule logistique : Salle de réunion, 1^{er} étage, 1 rue Malmaison
Cellule Communication : Salle du JDA, sous-sol aile est hôtel de ville

Matériel

Chaque cellule dispose d'un ordinateur pour accéder à la main courante et à la documentation PCS, ainsi que d'une version papier des classeurs PCS.

Antenne CTM (site A. Dumas)

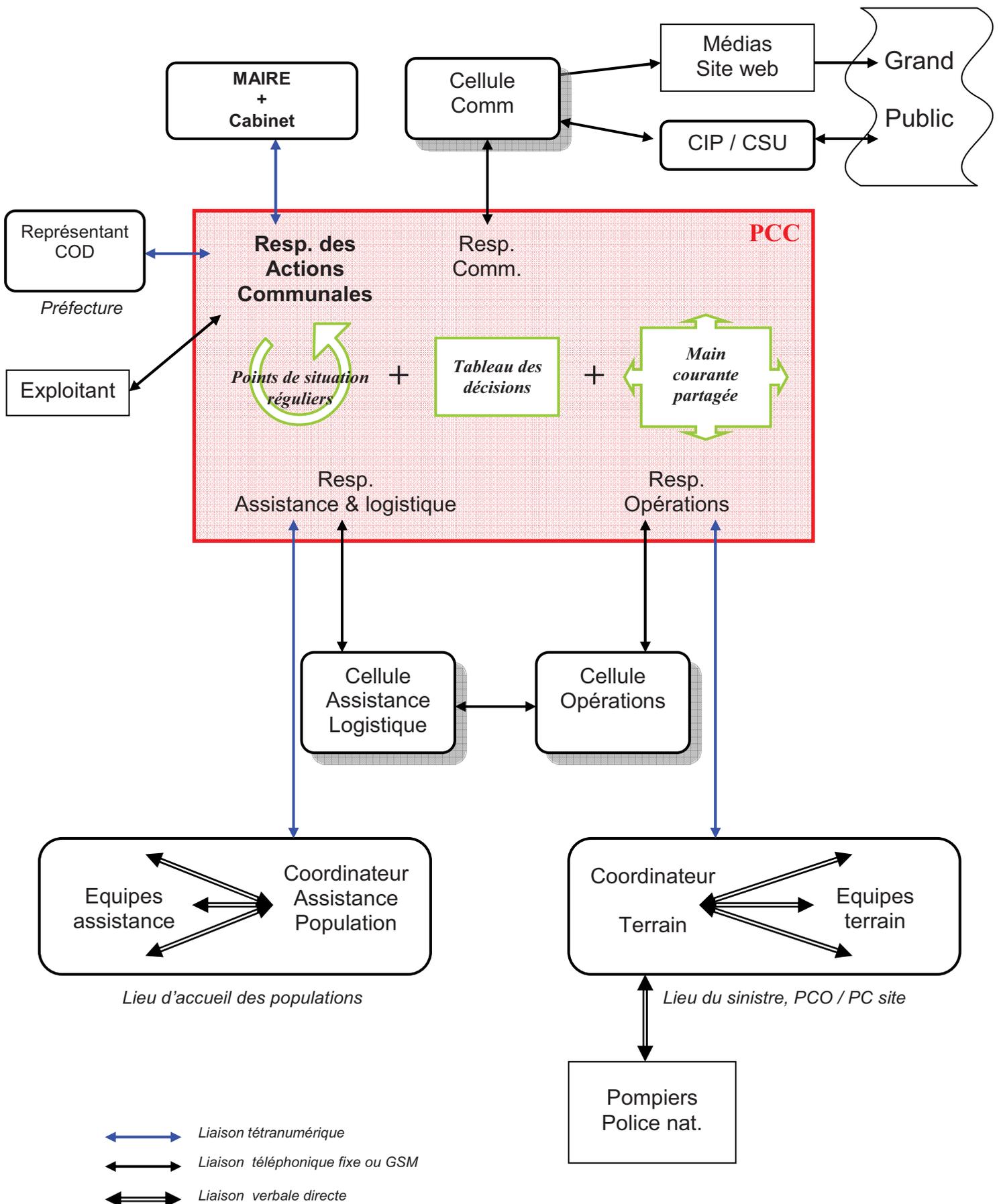
Missions :

- Mettre à disposition des équipes gérées par la cellule logistique, le matériel stocké au CTM A. Dumas, notamment
 - Les stocks d'urgence (lits de camp, kits hygiène, couvertures)
 - Les barrières, tables, chaises et autres matériel de l'unité fête et événements
 - Les véhicules pour transporter le matériel

Communique avec : Responsable cellule logistique

Localisation : Site A. Dumas

Fonction	Titulaire	Suppléant
Directeur des Opérations de Secours : DOS	Brigitte FOURÈ Maire d'Amiens	Adjoint sur délégation
Responsable des Actions Communales : RAC	Dominique FIATTE Directeur Général des Services	Directeur Général Adjoint sur délégation
Représentant au Centre Opérationnel Départemental (COD)	Directeur d'astreinte	Autre directeur disponible
Coordinateur terrain	Directeur de proximité concerné	Autre directeur de proximité
Coordinateur Assistance	Christèle NORMAND Astrid GINGA	Sylviane VERHILLE Fatima BENZERFA
Responsable cellule Opérations	Bertrand HUMEL Directeur Sécurité et prévention	Frédérique CHARLEY Directeur Espaces Publics
Responsable Cellule Assistance	Driss AGOUZOUL DGA Citoyenneté et Vie Sociale	Catherine GIRARD Directrice Cohésion Sociale et CCAS
Responsable cellule Logistique		Directeur Services Techniques et Patrimoine Immobilier
Antenne CTM	Alex BOULOGNE Chef des services techniques	Philippe DELHOMEL Marceau POIX
Responsable cellule Communication	Flore JUBERT Directrice des services de la communication	Michel COLLET Attaché de presse
Conseiller anticipation	Pascal DEPARIS Chef du service Gestion des Risques	Bruno LEGEARD Ingénieur Risques Majeurs
Secrétaire, cartographe	Bruno LEGEARD Ingénieur Risques Majeurs	Caroline MERLE Technicienne Risques Majeurs



Directeur des opérations de Secours (DOS) = Maire

Lieu	Action	SDIS	DDSP	Pref.	Mairie	Autre
Lieu du sinistre PCO ou PCA	Lutter contre le sinistre	P				Exploitant
	Secourir les personnes	P	A			SMUR
	Evacuer les blessés	P				SAMU
	Identifier les victimes	A	P		A	Proc.
	Protéger les intervenants	P	A		A	
	Boucler la zone (zone d'exclusion, zone de soutien)	A ²	P		A	
	Assurer la sûreté des personnes et des biens		P		A	
	Dévier, réguler la circulation routière		P		A	
	Alerter la population & transmettre des consignes	A ¹	A	A ³	P	
	Nettoyer et remettre en état				P	
	Assurer un soutien logistique			A	P	
	Apporter une assistance matérielle aux sinistrés				P	CRF
	Mener une enquête		P			Proc.
	Evacuer la population (rassembler, transporter)	A ²	A	A ³	P	
Lieu d'accueil et/ou d'hébergement	Accueillir, recenser				P	CRF
	Hébergement temporairement, ravitailler				P	CRF
	Reloger				P	
	Apporter un soutien psychologique				P	SAMU
Autre	Instaurer et gérer une chapelle ardente			A	P	Proc. P. funèbre

P : pilote

A : associé

¹ SDIS pilote an phase reflexe² SDIS définit la zone³ Pour info

Directeur des opérations de Secours (DOS) = Préfet

Lieu	Action	SDIS	DDSP	Pref.	Mairie	Autre
Lieu du sinistre PCO ou PCA	Lutter contre le sinistre	P		A		
	Secourir les personnes	P	A	A		SMUR
	Evacuer les blessés	P				SAMU
	Identifier les victimes	A	P	A	A	Proc.
	Protéger les intervenants	P	A	A	A	
	Boucler la zone (zone d'exclusion, zone de soutien)	A ²	P	A	A	
	Assurer la sûreté des personnes et des biens		P	A	A	
	Dévier, réguler la circulation routière		P	A	A	
	Alerter la population & transmettre des consignes	A ¹	A	P	A	
	Nettoyer et remettre en état			A	P	
	Assurer un soutien logistique			P	A	
	Apporter une assistance matérielle aux sinistrés			P	A	CRF
	Mener une enquête		P	A		Proc.
	Evacuer la population (rassembler, transporter)	A ²	A	P	A	
Lieu d'accueil et/ou d'hébergement	Accueillir, recenser			A	P	CRF
	Hébergement temporairement, ravitailler			A	P	CRF
	Reloger			A	P	
	Apporter un soutien psychologique			A	P	SAMU
Autre	Instaurer et gérer une chapelle ardente			P	A	Proc. P. funèbre

P : pilote

A : associé

¹ SDIS pilote an phase reflexe² SDIS définit la zone

Rémunération

Le personnel communal peut être amené être mobilisé en dehors des heures ouvrables dans le cadre d'une réponse à une crise majeure. Dans ce cas, les spécifications suivantes s'appliquent :

Agents de catégorie B et C : Les heures travaillées en dehors des heures normales sont payées en heures supplémentaires

Agents de catégorie A : Les heures travaillées en dehors des heures normales sont récupérées sous forme de journées ou demie journée

Les responsables opérationnels (coordinateur terrain et coordinateur assistance) sont chargés de relever les heures effectuées.

Temps de travail et rotation

Même en cas de crise, les spécifications du code du travail s'appliquent en terme de temps de travail. Il s'agit donc de respecter :

- **60h maximum** de travail hebdomadaire
- Un temps de repos quotidien ininterrompu de **11h minimum**

Les responsables opérationnels devront faire remonter les besoins si la situation venait à se prolonger et la cellule logistique est chargée de prévoir une rotation des équipes, que ce soit sur le terrain mais également au PCC et dans les cellules.

Mobilisation

La mobilisation du personnel se fait par téléphone. Des annuaires internes ont été constitués à cet effet :

- Elus
- Direction générale
- Cadres
- Personnel spécialiste
- Réserve interne de sécurité civile

Principe

En cas de crise, un certain nombre de missions doivent être accomplies par des spécialistes, professionnels de leur secteur. D'autres, ne nécessitent pas de compétences particulières et peuvent être remplies par n'importe quelle personne de bonne volonté. Il s'agit par exemple des missions d'accueil et de recensement des populations sinistrées ou des opérations de nettoyage sur le théâtre des opérations. Pour ce type de missions, la collectivité doit être en mesure de mobiliser plusieurs dizaines de personnes rapidement.

La Réserve Interne de Sécurité civile (RISC) est donc constituée d'agents qui font acte de volontariat pour participer aux missions de sauvegarde de la population. La participation à la réserve ne constitue en aucun cas une astreinte et ne doit pas générer de contraintes sur la vie personnelle et professionnelle des volontaires.

Ces personnes sont rémunérées selon les dispositions prévues dans le PCS (heures supplémentaires ou récupération Cf. ORG 6). Elles sont formées et entraînées lors d'exercices réguliers.

Structure

An date du 27/11/13, la RISC est composée de **181** membres, dont **23** cadres.

Pour les missions d'accueil de la population dans un centre d'accueil pour impliqués, il est nécessaire de mobiliser 14 volontaires + 3 cadres (Cf. ORG 10 : lieu d'accueil). La participation aux missions de la RISC n'étant pas contraignante, on estime qu'environ la moitié des personnes mobilisées pourront se libérer pour participer effectivement aux opérations de sauvegarde. La réserve a donc été divisée en **5 équipes (A, B, C, D, E)** constituées d'environ 30 volontaires et 5 cadres.

Veille

Afin d'éviter de mobiliser toujours les mêmes personnes, l'équipe susceptible d'être mobilisée en priorité change chaque mois. Pour savoir quelle équipe est prioritaire, reportez-vous à la **fiche reflexe FR6** : Mobilisation de la RISC.

Avec l'automate d'appel, un SMS est envoyé en début de chaque mois à tous les membres de cette équipe afin de leur rappeler qu'ils seraient mobilisés en priorité.

- Message N°82 : RISC équipe prioritaire
- Liste N°30 : équipe prioritaire

Fiches opérationnelles associées

- FR 6 : Mobilisation de la RISC
- ANI 6 : Annuaire volontaires RISC
- ORG 10 : Organisation d'un lieu d'accueil

Message RISC

Vous faites partie de l'équipe D, susceptible d'être mobilisée en priorité pendant le mois de décembre. Merci de votre dévouement.

Pré-alerte

En cas d'activation du PCS, à l'instar des acteurs du PCS l'ensemble des membres de la RISC est mis en pré-alerte par SMS grâce à l'automate d'appel (bouton 1 de la viabox).

Les réservistes, et plus particulièrement ceux qui font partie de l'équipe prioritaire, doivent alors s'astreindre à rester joignable.

Mobilisation (Cf. FR6 : Mobilisation de la RISC)

La mobilisation des personnes se fait par téléphone.

- soit individuellement grâce à l'annuaire interne **ANI 6**
- soit avec l'automate d'appel : message 82 : mobilisation équipe RISC à **personnaliser**
Listes 30 : équipe prioritaire
 32 : équipe A
 33 : équipe B
 34 : équipe C
 35 : équipe D
 36 : équipe E

Equipement

Les membres de la réserve sont équipés d'un gilet identificateur aux couleurs de la RISC, qu'ils doivent porter en cas de mobilisation.

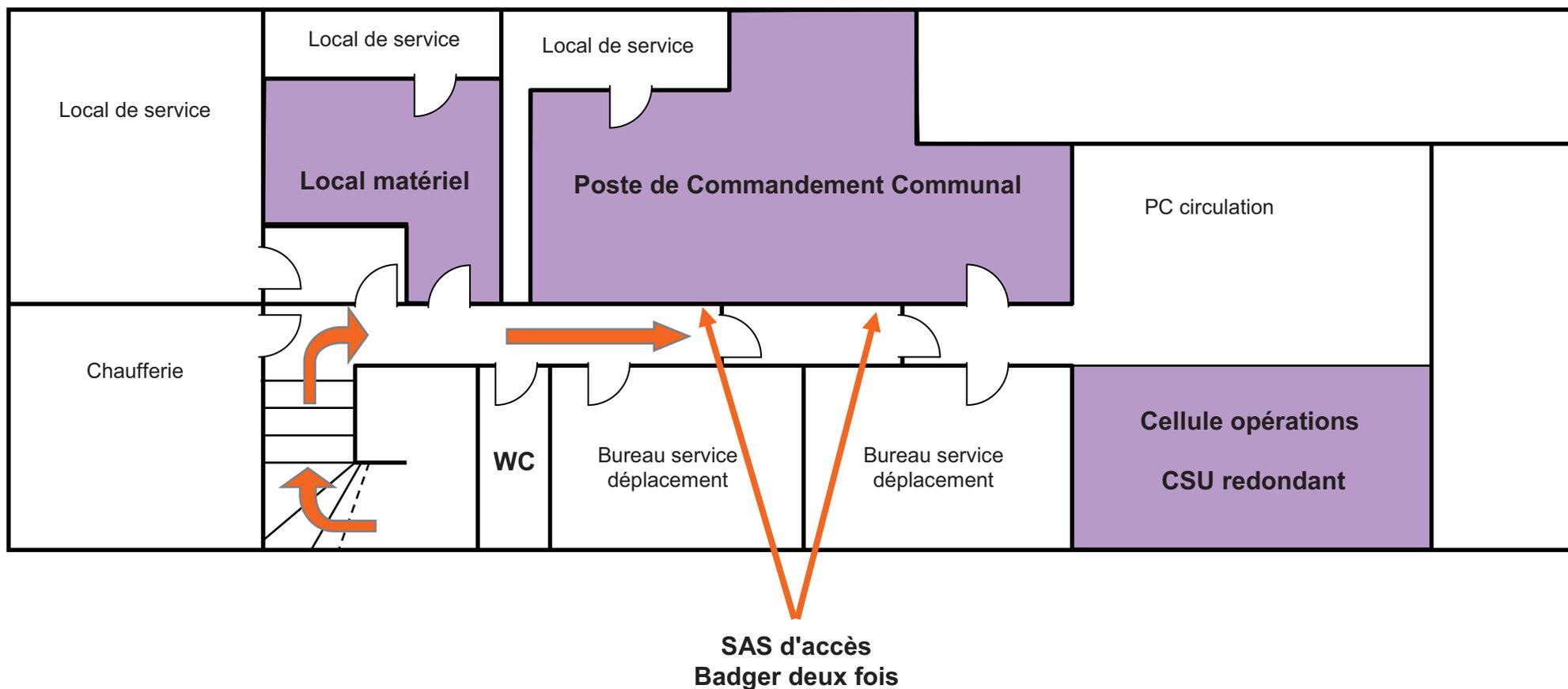
Ils reçoivent également un badge mentionnant leur nom, afin de faciliter les contacts avec la population prise en charge.

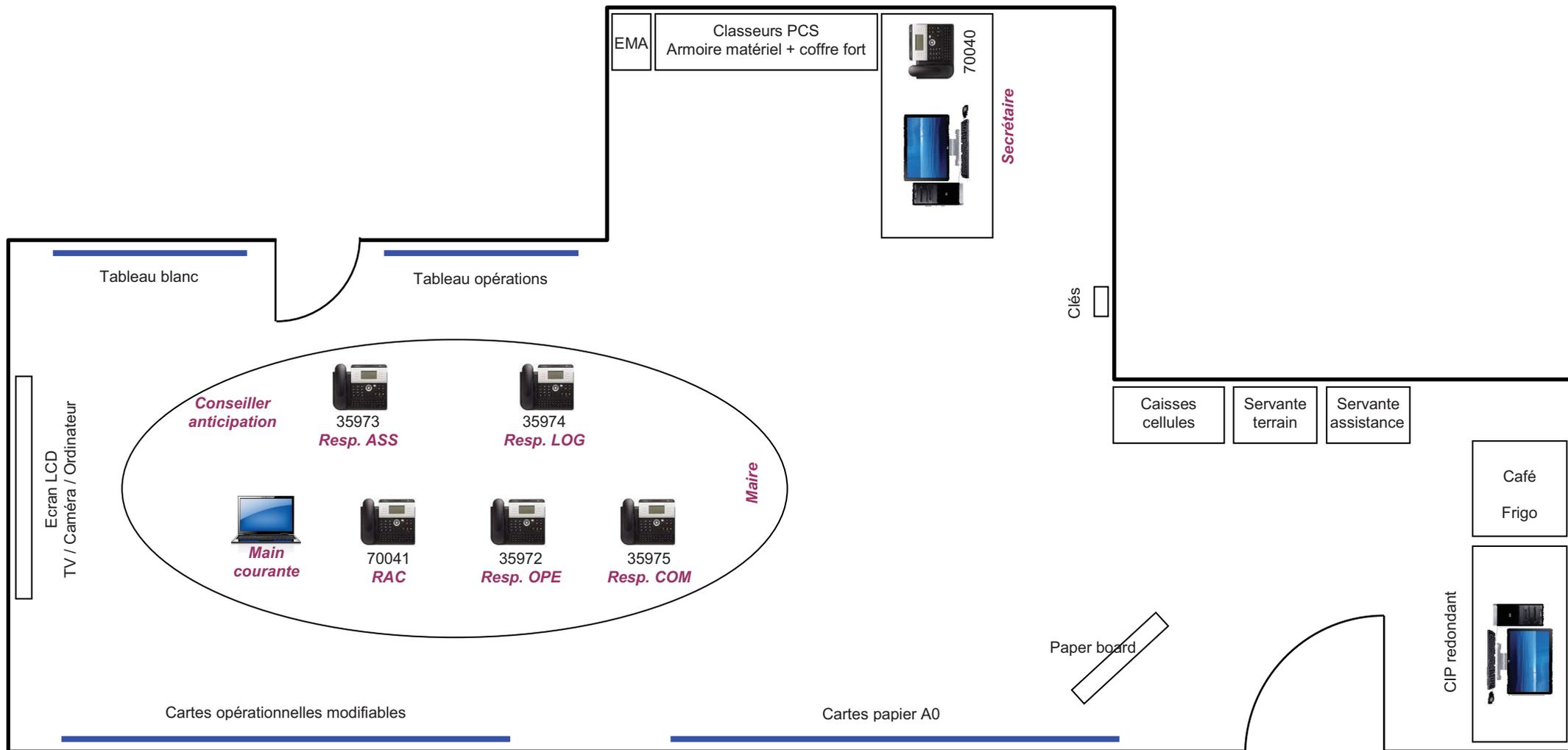
Enfin, ils sont équipés d'un calepin et de stylos.



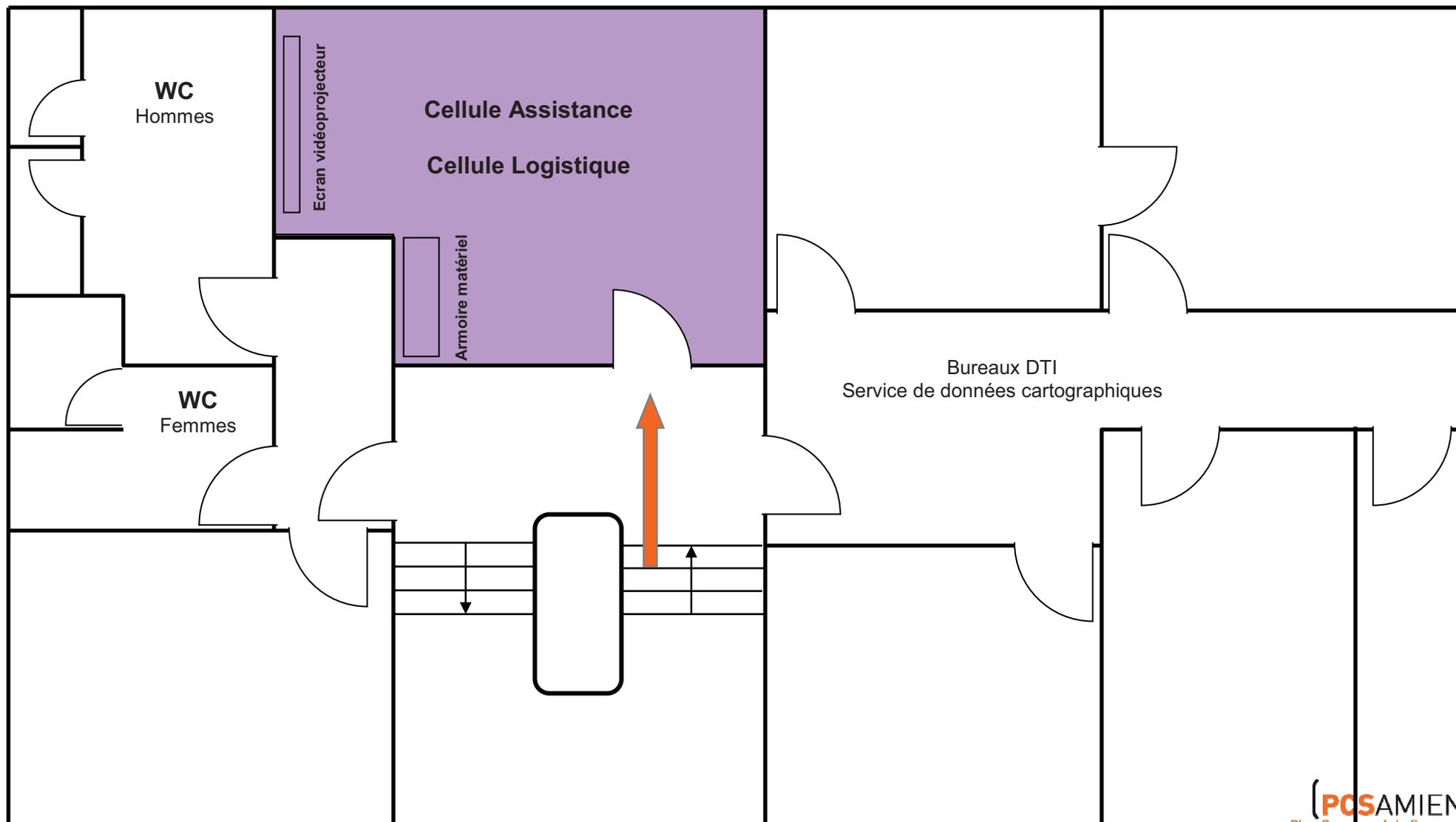
Accès

- Sous-sol du 1 rue Malmaison
- Accès par badge via un sas
- Les clés du kit rafraichissement sont au PCC dans la boîte à clés





- Les clés de la salle et de l'armoire à matériel sont disponibles au PCC dans la boîte à clé.



Fiches opérationnelles associées

Principe

Lors d'un événement de sécurité civile il est de la responsabilité du Maire de prendre en charge les personnes qui ne sont pas blessées mais impliquées.

Ces personnes sont accueillies dans un centre d'accueil pour impliqués (CAI) ou dans un centre d'hébergement d'urgence (CHU) si l'accueil doit se prolonger pendant la nuit.

FA 14 : Ouvrir et gérer un lieu d'accueil pour impliqués

ACC 0 : Liste des lieux d'accueil

FR 6 : Mobilisation de la RISC

ANI 6 : Annuaire volontaires RISC

SUP 2 : Liste des personnes

MAT 6 : Stock d'urgence

Organisation

Le centre d'accueil est placé sous la responsabilité du coordinateur assistance, qui est en lien direct avec le responsable de la cellule assistance (Cf. ORG 2 : Organigramme).

Celui-ci s'appuie sur 3 cadres de la RISC dont les missions sont les suivantes :

- Faire la liaison entre les volontaires et le coordinateur assistance
- Affecter les volontaires aux missions en fonction des besoins
- Venir en aide aux volontaires pour traiter les cas difficiles

Les volontaires de la RISC travaillent toujours en binôme et assurent les missions liées à l'accueil et l'hébergement d'urgence : orientation, identification des personnes, réconfort, café, recensement des besoins, installation des zones, etc.

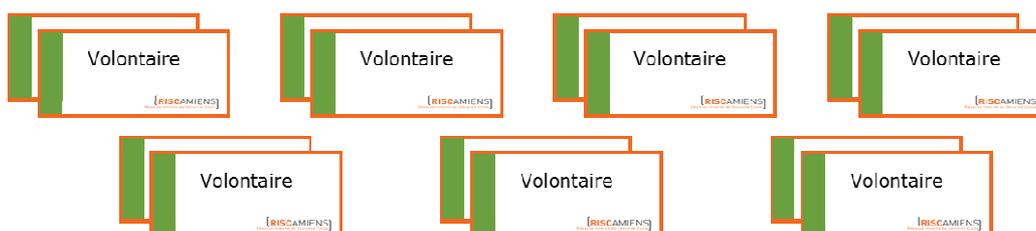
- **1 coordinateur assistance**



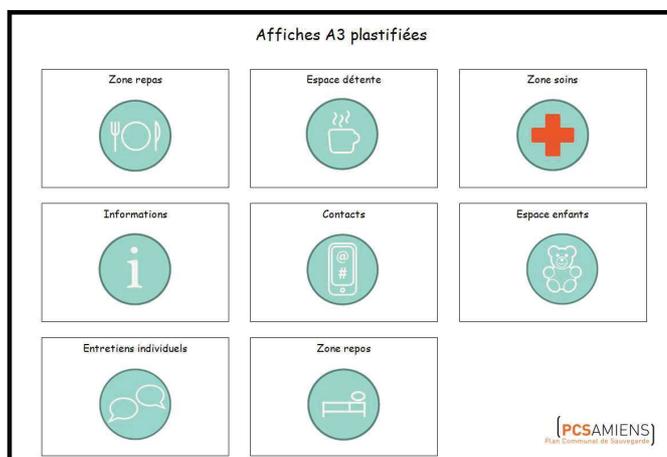
- **3 cadres RISC**



- **7 équipes de 2 volontaires**



Le centre d'accueil est divisé en zones, repérées à l'aide d'affiches plastifiées :



Identification des personnes accueillies

Les personnes accueillies dans le CAI doivent se faire enregistrer, afin de constituer des listes (SUP 2). Ces listes seront ensuite diffusées au PCC, et au CIP dans le but de renseigner les familles qui pourraient appeler le standard de la Mairie à la recherche de nouvelles de leurs proches.

Lors de l'enregistrement, la personne enregistrée reçoit un bracelet vert, qui indique qu'elle a bien été enregistrée.



Matériel (Cf. MAT 6 : Stock assistance)

Les kits sont dimensionnés pour accueillir ou héberger **50 personnes**.

4 Kits accueil (2 au PCC, 2 au CTM A. Dumas), composés de :

- 1 cantine (pour le détail du contenu voir la fiche MAT 6 : stock assistance)
- 5 packs d'eau 1,5 l
- 10 packs d'eau 0,5 l

3 kits hébergement stockés au CTM A. Dumas et composés de :

- 60 lits de camps
- 40 kits hygiène femme
- 40 kits hygiène homme
- 60 couvertures en laine
- 1 boîte de bouchons d'oreille

Fiches mementos

MEM 1	PCC
MEM 2	Cellule opérations
MEM 3	Cellule logistique
MEM 4	Cellule assistance
MEM 5	Cellule communication
MEM 6	Coordinateur terrain
MEM 7	Coordinateur assistance
MEM 8	Représentant COD

Fiches aide à la décision

- | | |
|-------|--|
| FAD 1 | Déclenchement du PCS |
| FAD 2 | Alerte de la population : type, zone, moyens |
| FAD 3 | Evacuation de la population : lieu, moyens |
| FAD 4 | Ravitaillement des populations sinistrées |
| FAD 5 | Relogement |
| FAD 6 | Appel à la Croix-Rouge Française |

Liste des fiches action

FA 1	Evaluer la situation
FA 2	Alerter la population
FA 3	Sécuriser la zone
FA 4	Evacuer la population
FA 5	Assurer la circulation
FA 6	Remise en état des infrastructures
FA 7	Assurer la sécurité des intervenants

Liste des fiches action

- | | |
|-------|--------------------------------------|
| FA 14 | Accueillir et recenser |
| FA 15 | Assurer les besoins de base |
| FA 16 | Ravitailer les sinistrés |
| FA 17 | Hébergement d'urgence |
| FA 18 | Reloger les personnes sinistrées |
| FA 19 | Distribuer l'assistance matérielle |
| FA 20 | Mettre en place une chapelle ardente |

Liste des fiches action

- | | |
|-------|--|
| FA 8 | Mettre à disposition le matériel de transmission |
| FA 9 | Mobiliser la logistique |
| FA 10 | Fournir les moyens de transport |
| FA 11 | Gérer les ressources humaines |
| FA 12 | Gérer les dons |
| FA 13 | Rédiger les arrêtés |

Liste des fiches action

- | | |
|-------|---|
| FA 21 | Tenir la population informée |
| FA 22 | Transmettre des consignes à la population |
| FA 23 | Anticiper et répondre aux sollicitations du public |
| FA 24 | Anticiper et répondre aux sollicitations des journalistes |
| FA 25 | Tenir les agents communaux informés |

Fiches reflexe

- | | |
|------|--|
| FR 1 | Déclencher le PCS |
| FR 2 | Armer le PCC |
| FR 3 | Alerter une liste d'enjeux |
| FR 4 | Utilisation d'un téléphone pour le rétablissement du lien familial |
| FR 5 | Prévenir les familles des personnes décédées |
| FR 6 | Mobilisation des volontaires RISC |
| FR 7 | Procédure d'activation du numéro vert |

Fiches alerte

- ALE 1 Fonctionnement de l'automate d'appel
- ALE 2 Messages automate
- ALE 3 Ensembles Mobiles d'Alerte : EMA
- ALE 4 Panneaux à messages variables : PMV
- ALE 5 Messages radio
- ALE 6 Listes automate
- ALE 7 Sirènes

LUT1	Directeur des opérations de Secours : DOS
LUT2	Responsable des Actions Communales : RAC
LUT3	Cellule opérations
LUT4	Cellule assistance & logistique
LUT5	Cellule communication
LUT6	Coordinateur terrain
LUT7	Coordinateur assistance
LUT8	Représentant COD
LUT9	Cellule logistique

Fiches matériel

MAT 1	Synthèse logistique légère
MAT 2	Synthèse logistique lourde
MAT 3	Liste complète matériel
MAT 4	Véhicules
MAT 5	Stocks de carburant
MAT 6	Stocks d'urgence
MAT 7	Moyens de télécommunication

Liste des annuaires

ANI 1	Membres des cellules de crise
ANI 2	Elus
ANI 3	Direction
ANI 4	Cadres
ANI 5	Compétences spécifiques
ANI 6	Réserve interne de sécurité civile

<i>Gymnases et halles</i>		Secteur nord		<i>Salles</i>	
ACC 1	Jean Renaux	160 pers.			
ACC 2	Beaumarchais	160 pers.	ACC 8	Albatros	70 pers.
ACC 3	La Paix	160 pers.	ACC 9	Saint-Pierre	139 pers.
ACC 4	Gustave Charpentier	160 pers.	ACC 23	Odysée	
ACC 5	Georges Guynemer	160 pers.			
ACC 6	Léon Dupontreué	160 pers.			

<i>Gymnases et halles</i>		Secteur est		<i>Salles</i>	
ACC 10	Auguste Janvier	240 pers.			
ACC 11	Robert de Luzarches	160 pers.	ACC 15	Tour du Marais	85 pers.
ACC 12	Elsa Triolet	176 pers.			
ACC 13	Edmond Rostand	160 pers.			
ACC 14	La Vallée				

<i>Gymnases et halles</i>		Secteur sud		<i>Salles</i>	
ACC 16	Jean-Marc Laurent	160 pers.			
ACC 17	Georges Vallerey	160 pers.	ACC 21	Saint Honoré	33 pers.
ACC 18	Stéphane Fournier	160 pers.			
ACC 19	Elbeuf	160 pers.	ACC 22	Centre d'hébergement de Dury	60 pers.
ACC 20	Halle des 4 chênes	160 pers.			

<i>Gymnases et halles</i>		Secteur ouest		<i>Salles</i>	
ACC 24	Emile Moiroud	160 pers.	ACC 30	Salle des Provinces	88 pers.
ACC 25	Emile Guegan	160 pers.	ACC 31	Gabet	17 pers.
ACC 26	Georges Cuisset	160 pers.			
ACC 27	La Teinturerie	160 pers.	ACC 33	Languillon	17 pers.
ACC 28	Etouvie	160 pers.	ACC 34	Longpré	33 pers.
ACC 29	Halle des sports Etouvie	160 pers.	ACC 35	Montières	55 pers.

<i>Gymnases et halles</i>		Secteur centre		<i>Salles</i>	
ACC 36	La Hotoie	160 pers.	ACC 38	Dewailly	200 pers.
ACC 37	La Veillère	160 pers.	ACC 39	Coliséum	200 pers.
			ACC 32	Gaudissart	36 pers.

Autres centres d'accueil et restaurants scolaires					
ACC 40	Autres petites salles communales				
ACC 41	Salles de spectacle				
ACC 42	Restaurants scolaires				
ACC 43	Logements de fonction vacants				

Liste des annuaires

ANE 1	Services publics
ANE 2	Opérateurs de réseaux
ANE 3	Associations de sécurité civile
ANE 4	Hôtels
ANE 5	Médecins généralistes
ANE 6	Ambulances
ANE 7	Pharmacies
ANE 8	Supermarchés
ANE 9	Entreprises de transport
ANE 10	Entreprises de travaux publics
ANE 11	Pompes funèbres
ANE 12	Associations de personnes âgées
ANE 13	Associations de personnes handicapées
ANE 14	Entreprises sous marché
ANE 15	Journalistes et médias
ANE 16	Comités de quartier
ANE 17	Communes de la métropole
ANE 18	Bailleurs sociaux

Fiches support

- SUP 1 Evaluation de la situation sur le terrain
- SUP 2 Recensement préliminaire de la population
- SUP 3 Evaluation des besoins des sinistrés
- SUP 4 Rotation du personnel
- SUP 5 Registre logistique
- SUP 6 Synthèse des délégations de signatures
- SUP 7 Transmission d'information et de consignes au CIP
- SUP 8 Main courante des cellules
- SUP 9 Registre d'utilisation des EMA
- SUP 10 Utilisation des mobiles tétranumériques
- SUP 11 N° de téléphone opérationnels
- SUP 12 Formulaire de compensation des heures travaillées
- SUP 13 Cuisine centrale

Fiches modèles

- MOD 1.1 Mail d'activation du PCS niveau 1
- MOD 1.2 Mail d'activation du PCS niveau 2
- MOD 2 Arrêté d'interdiction de stationner
- MOD 3 Arrêté de réglementation de la circulation
- MOD 4 Arrêté de péril imminent
- MOD 5 Notification d'un arrêté
- MOD 6 Réquisition de matériel
- MOD 7 Réquisition de personnel
- MOD 8 Fax de commande de nuit d'hôtel
- MOD 9 Fax de commande de ravitaillement

Liste des fiches

CONV 1 Croix-Rouge Française

CONV 2 France Bleu Picardie

N°	Contenu	Format	Echelle
CART 1	Carte d'Amiens avec index des rues	A0	12'500
CART 2	Moyens communaux	A0	10'000
CART 3	Enjeux humains	A0	10'000
CART 4	Sites stratégiques	A0	10'000
CART 5			
CART 6	Aléas	A0	10'000
CART 7	Moyens d'alerte	A1	20'000
CART 8	Secteur nord	A1	7'500
CART 9	Secteur est	A1	7'500
CART 10	Secteur sud	A1	7'500
CART 11	Secteur ouest	A1	7'500
CART 12	Secteur centre	A1	5'000
CART 13.x	Cartes opérationnelles plastifiées	A0	2'000

Fiches du système documentaire

DOC 1	Description du système documentaire
DOC 2	Liste des classeurs produits
DOC 3	Liste des fiches
DOC 4	Liste des acronymes
DOC 5	Procédure pour les mises à jour
DOC 6	Programme annuel des mises à jour
DOC 7	Liste des mises à jour
DOC 8	Mises à jour des classeurs
DOC 9	Sommaire général du PCS
DOC 10	Contacts Mairie d'Amiens
DOC 11	Lutins

Acronyme	Signification
ADPC	Association Départementale de Protection Civile
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CAF	Centre d'Accueil des familles
CAI	Centre d'Accueil pour Impliqués
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIAV	Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes
CLAV	Comité Local d'Aide aux Victimes
CIC	Centre d'Information et de Coordination (de la Police Nationale)
CIP	Centre d'Information du Public
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COG	Centre Opérationnel de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRF	Croix-Rouge Française
CS	Chef de Service
CSU	Centre de Sécurité Urbaine
D AJG	Directeur des Affaires Juridiques et Générales
D Com	Directeur de la Communication
D CS	Directeur de la Cohésion Sociale
D Env	Directeur de l'Environnement
D EP	Directeur des Espaces Publiques
D RH	Directeur des Ressources Humaines
D SPSP	Directeur de la Sécurité et des Services à la Population
D STPI	Directeur des Services Techniques et du Patrimoine Immobilier
D SI	Directeur des Systèmes d'information
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DGA CVS	Directeur Général Adjoint Citoyenneté et Vie Sociale
DGA RHMG	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Moyens Généraux
DGS	Directeur Général des Services
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIN ou ZIN	Espace ou Zone Industrielle Nord
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FA	Fiche Action
FAD	Fiche d'Aide à la Décision
FR	Fiche Reflexe
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
PCA	Poste de Commandement Avancé
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PF	Pompes Funèbres
PLU	Plan Local d'Urbanisme

Acronyme	Signification
PM	Police Municipale
PN	Police Nationale
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
RAC	Responsable des Actions Communales
RISC	Réserve Interne de Sécurité Civile
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SGR	Service Gestion des Risques
SIG	Système d'Information Géographique
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
TMD	Transport de Marchandises Dangereuses
TMR	Transport de Marchandises Radioactives
ZEI	Zone des Effets Irreversibles